

Convocation

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, les membres du conseil municipal de la commune de Chignin, se sont réunis à 20h00 dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 04 mars 2025 pour délibérer sur :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2025.
- Travaux d'enfouissement aux côtes : 2ème tranche.
- Réagencement de la structure de jeux et ses abords au Clos Dénarié.
- Protection sociale complémentaire : Mandatement du CDG73 afin de conclure une convention de participation sur le risque « santé ».
- Avancement d'un agent technique et réactualisation du RIFSEEP.
- Bardage du bungalow dédié à la bibliothèque.
- Rétrocession d'une partie de la parcelle A 2466.
- Passage à la fibre optique pour la téléphonie de la Mairie et de l'école.
- Compte rendu réunions Maire-Adjoints.
- Compte rendu des commissions.
- Questions diverses.

Réunion

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 mars 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel RAVIER, Maire

Membres en exercice : 14
Suffrages exprimés : 14
Membres présents : 13

Présents : Yannick COLIN et Annick HYVERT (Adjoints). Julien BAFOIN, Bruno CHAILLOU, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Christophe MARTINETTI, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusée : Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Annick HYVERT est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2025

Aucune observation particulière n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Travaux d'enfouissement aux côtes : 2ème tranche – délibération n° 25-05

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser la 2ème tranche du programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication aux côtes.

Tout comme la 1ère tranche, il est décidé de lancer cette opération et de confier la maîtrise d'ouvrage au SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération tranche 2025/2026 s'élève à 365 051.79 € TTC avec une participation financière prévisionnelle de la commune de 213 461.94 €.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière ainsi que l'annexe financière prévisionnelle.

Point n° 3 : Réagencement de la structure de jeux et ses abords au Clos Dénarié

Il est envisagé l'extension de la structure de jeux située au Clos Dénarié et de changer quelques éléments pour des raisons de mise en conformité. La société LUDOPARC a été sollicitée pour étudier le projet.

L'éclairage public sur les abords de la structure est également prévu.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à ce réagencement mais attend d'autres devis.

Point n° 4 : Protection sociale complémentaire : Mandatement du CDG73 afin de conclure une convention de participation sur le risque « santé » - délibération n° 25-07

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, en matière de santé, une participation financière des employeurs publics à des contrats d'assurance souscrits par leur agent devient obligatoire.

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation au titre du risque « Santé » au Cdg73, afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

❖ souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

❖ mandate le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »

❖ s'engage à communiquer au Cdg73 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.

❖ prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Cdg73 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation souscrite par le Cdg73.

Point n° 5 : Avancement d'un agent technique et réactualisation du RIFSEEP – délibérations n° 25-08 et 25-09

A l'unanimité, l'avancement d'un de nos agents techniques, du fait de son ancienneté au sein de la collectivité a été accepté.

De ce fait, il a été approuvé la réactualisation de la délibération concernant les dispositions du régime indemnitaire pour la filière technique.

Point n° 6 : Bardage du bungalow dédié à la bibliothèque – délibération n° 24-10

Afin d'harmoniser l'entrée de la Mairie-école en adéquation avec les autres bâtiments, Monsieur le Maire propose de réaliser le bardage du bungalow dédié à la bibliothèque. Plusieurs entreprises proposant diverses solutions ont été sollicitées et c'est la société ALTI POSE qui a été choisie. Le devis retenu s'élève à 2 608 € TCC comprenant les frais d'étude du projet, la création graphique et la pose des adhésifs.

Point n° 7 : Rétrocession d'une partie de la parcelle A 2466 – délibération n° 24-11

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Joint-Venture Entrepôt Pétrolier Chambéry (Groupe ToalEnergies/BP/Bolloré) propose la rétrocession d'une partie de la parcelle A 2466 (311 m²) pour l'euro symbolique. Cette rétrocession est acceptée ; les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.

Pour information, c'est sur cette parcelle qu'est située la stèle rendant hommage aux résistants MANON et GOVARD morts pour la France le 22 août 1944 lors de la libération.

Point n° 8 : Passage à la fibre optique pour la téléphonie de la Mairie et de l'école – délibération n° 24-12

Monsieur le Maire précise la nécessité de passer à la fibre optique pour la téléphonie de la Mairie et de l'école. En effet, cela permettra un meilleur débit pour internet et permettra d'anticiper la disparition du réseau cuivre d'ici 2030.

Pour cette opération, trois sociétés ont été sollicitées : Orange, notre fournisseur actuel, BSO, notre prestataire informatique et IT360. Après étude, c'est la proposition proposée par IT360 qui a été retenue pour un montant TTC de 3 453.60 € pour l'investissement dans les divers matériels.

De plus, cette solution permettrait également une baisse du montant de nos abonnements divers (téléphonie, internet, télétransmission...).

La partie technique, c'est-à-dire, les divers raccordements à effectuer et les mises en place des nouveaux équipements, est confiée à l'entreprise Nicolas DEBERNARDI pour un montant TTC de 3 480 €.

COMMISSIONS

Travaux

Suite à la réfection de voirie réaliser fin 2024 route des coteaux du Chef-lieu, il est indispensable de prévoir le réaménagement du ralentisseur au niveau du Clos Dénarié.

Deux options sont proposées par SER TPR : une concernant juste l'extrémité nord est du plateau et une autre concernant la totalité de la traversée piétonne.

Vu la dangerosité du secteur, l'ensemble des élus valide la deuxième option pour un montant TTC de 20 630.28 € - **délibération 25-06**

Concernant l'église, la réfection des quatre façades est en cours de réflexion.

Urbanisme

Depuis le conseil municipal du mois de janvier, quatre déclarations préalables de travaux et trois permis de construire ont été déposés en Mairie n'appelant aucune observation particulière.

Animation / Communication

Rendez-vous ce vendredi 14 mars 2025 au Clos Dénarié à partir de 17h30 pour nos traditionnelles faïlles.

La commune va adhérer pour un montant annuel de 45 € à l'application PanneauPocket. Cette application permet à chaque administré qui le souhaite d'être informé via son smart phone de toutes les informations officielles de la collectivité : 100 % gratuite, 100 % anonyme et 0% de publicité.

Embellissement

Un devis d'un montant TTC de 1 156.51 € a été validé auprès de l'horticulteur Vuillermet pour le fleurissement de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire
Michel RAVIER

A circular official stamp of the commune is partially visible on the left, with the text "MAIRIE DE" and "1924" around a central emblem. To its right is a handwritten signature in black ink that reads "Michel".

La secrétaire de séance
Annick HYVERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annick", is written over a faint circular stamp.